PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance extraordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 12 juillet 2021 à 19 h 00, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par visioconférence tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

12 juillet 2021

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente M. Jonathan Lacourse, Maskinongé M. François Gagnon, substitut de Saint-Justin Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Étaient absents :

Mme Sylvie Noël, Louiseville M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

La séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi par un avis de convocation par courriel envoyé à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie par Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier. Une copie de cet avis est versée au dossier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré ainsi que le courriel de confirmation de chacun des membres ayant reçu l'avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Remplacement d'un ponceau du rang Barthélemy Demande de contribution financière

- 4. Climatisation du Puits SA-23/24
- 5. Approbation des comptes
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la réunion

2021-07-094 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus.

3. REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DU RANG BARTHÉLEMY – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léon-le-Grand devra remplacer le ponceau I 10027 à court terme;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a une conduite maître qui passe le long du rang Barthélemy desservant trois municipalités (Saint-Léon-le-Grand, Louiseville et Yamachiche);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur devra prévoir une méthode pour supporter la conduite de la Régie pendant les travaux ou toute autre méthode pour assurer l'alimentation en eau des trois municipalités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 77-2021, la municipalité de Saint-Léonle-Grand demande au conseil de la Régie un apport financier afin de partager les frais supplémentaires reliés à la conduite maître de la Régie passant le long du ponceau afin de sécuriser l'approvisionnement en eau durant les travaux;

POUR CES MOTIFS:

2021-07-095 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Régie n'aidera pas financièrement la municipalité de Saint-Léon-le-Grand puisqu'il n'est pas dans son mandat de subventionner les travaux de voirie des autres municipalités;

QUE la Régie offre à la municipalité et à l'entrepreneur qui réalisera les travaux son entière collaboration au point de vue technique;

QUE la Régie a déjà identifié l'emplacement de sa conduite sur le site des travaux:

QUE la Régie fera la surveillance durant tous les travaux, à partir de l'excavation jusqu'au remblaiement;

QUE la Régie va se préparer en conséquence, en ayant sur place tous les équipements nécessaires pour procéder à une réparation, si par malheur un bris de conduite survenait car seule la Régie est habilitée à travailler sur ses conduites.

4. <u>CLIMATISATION DU PUITS SA-23/24</u>

CONSIDÉRANT QUE les drives des puits SA-23 et SA-24 dégagent beaucoup de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE pendant l'été la température à l'intérieur du puits peut frôler les 40 degrés;

CONSIDÉRANT QUE pour protéger et préserver les équipements, il y aurait lieu d'installer de la climatisation d'au moins 30 000 BTU dans le puits;

CONSIDÉRANT QUE Climatisation Bélanger dépose les soumissions suivantes :

- 1 unité Mitsubishi de 36 000 BTU pour 6 950,00 \$ plus taxes
- 2 unités Mitsubishi de 18 000 BTU chacune pour 8 995,00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE deux unités de 18 000 btu chacune apporteraient une redondance, donc si pour une raison ou une autre une unité cesse de fonctionner, il y en aura encore une en fonction;

POUR CES MOTIFS:

2021-07-096

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et de procéder à l'installation de deux unités de climatisation de 18 000 BTU au Puits SA-23/24.

5. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 9 juillet 2021;

POUR CE MOTIF:

2021-07-097

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de dix-sept mille quatre cent vingt-et-un et dix-sept (17 421,17 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 12 juillet 2021.

Mario Paillé, trésorier

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

7. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

P	O	H	R	CE	M	\cap	TIF	•
	、 ,	v	1		TAT	•	111	•

2021	1.07	7 ()(96
-Z.U.Z.	-()/	-()	18

IL EST PROPOSÉ par Madame	Isabelle Bouchard	et résolu	à l'unanimité des
membres présents que la présente as	ssemblée soit levée	à 19h08.	

Présidente Secrétaire Trésorier
